



Problème avec mon ancien patron

Par **MickaelRuiz**, le **18/01/2016** à **13:21**

Bonjours j'ai 20 ans et je pense mètre fais avoir par mon ancien patron. Tout d'abord le patron me faisait signer les contrat de travaille de travaille un mois après le commencement de mon planning, pour me payer les heure supplémentaire en heure normale, il me faisait donc des contrat anti-daté. Depuis un mois j'ai arrêté de travailler pour lui car il n'avait plus de travaille. J'ai donc travaille 6 mois dans cette boite. Mais il y a plusieurs contrat que j'aurait signer et récupère, le problème sais que je n'es jamais vue sais contrat. Et que d'après le patron je les aurait perdu. Ce qui me parait bizarre sais que se sont des contrat ou j'ai fait plus de 200 heure. Je voudrait savoir ce que je pourrait faire suite a ce problème. Merci cordialement. Car j'ai l'impression que car c'était mon premier travaille le patron a profiter de mois.